

LE JOURNAL DE NANTERRE



ORGANE DU COMITÉ D'ACTION & DE DÉFENSE RÉPUBLICAINES & DES INTÉRÊTS LOCAUX

Les communications intéressant la rédaction doivent être adressées, le Mercredi ou plus tard, au Gérant du Journal, 33, rue Sadi-Carnot. Les annonces et réclames et les abonnements sont reçus à l'imprimerie du Journal, 36, rue de Saint-Germain, au plus tard le Vendredi matin. Prix de l'abonnement : Un an, 3 francs. Réclames et Annonces : 1^{re} page, 1 fr.; 2^e page, 0.75; 3^e page, 0.50; 4^e page, 0.25 la ligne

REVUE POLITIQUE de la France et de l'Étranger

LÉON XIII (1878-1903)

— Dans l'Isère, M. Gustave Rivet, député ministériel, a été élu sénateur contre le maire de Grenoble, M. Jay, progressiste. Cette élection a pris un caractère significatif à raison des attaques portées par les Chartreux contre M. Combes. M. Porquier, sénateur républicain du Finistère, est décédé. Le service funèbre en l'honneur du pape Léon XIII a eu lieu à Notre-Dame, sans incidents, malgré les menaces du journal l'Action. Il n'est pas très facile de comprendre pourquoi elles ont néanmoins réussi à intimider la plupart des ministres au point de les détourner de remplir un simple devoir de courtoisie internationale et obligatoire puisque le pape aux termes du Concordat et de la loi irienne des garanties, est un souverain comme le tsar ou le roi d'Angleterre. L'application de la loi continue contre les congrégations religieuses d'hommes et de femmes, avec le même cortège de sécularisations fictives et le même recours au maquis de la procédure, jadis tant reproché par les cléricaux aux dreyfusards. Une nouvelle élection très importante et très significative d'un candidat ouvrier vient d'avoir lieu en Angleterre. Après M. Crooks, après M. Shackleton, M. Henderson a été élu dans le Nord contre les candidats des deux grands partis historiques, conservateur et libéral. Le conservatisme étroit et clerical, le libéralisme timide et incertain sont tous deux débordés par les mêmes forces irrésistibles que dans les autres pays d'Europe. Les puissantes organisations ouvrières anglaises, les trade-unions, qui s'étaient jusqu'alors tenues à l'écart de la politique et consacrées à la défense des intérêts corporatifs et à l'assistance mutuelle, refusent d'entrer dans les cadres des anciens partis et se constituent en parti de classe, prêt à lutter pour le peuple et le libéral. Ce n'est pas seulement un parti ou un ministre qui est en jeu, mais l'ensemble des traditions et des intérêts anglais. Le gouvernement allemand a éprouvé le besoin de déclarer qu'il n'exercerait aucune pression sur le Conclave et qu'il ne favoriserait l'élection d'aucun candidat à la papauté. Il n'a convaincu personne. L'Autriche-Hongrie est toujours en pleine anarchie. Le nouveau ministre des Finances, M. de Burian de Rajecz, a trouvé dès son entrée en fonctions une nouvelle manière de procéder au sujet de la loi sur le contingent des sucres rejetée par la Conférence internationale de Bruxelles. La Hongrie ne veut pas plus des sucres autrichiens que des officiers et de la langue autrichiens dans son armée. Le premier ministre hongrois, le comte Kuehn, qui croyait avoir eu raison de l'obstruction du parti national en capitulant devant elle, vient de la voir reprendre l'offensive de trépas. Dans les Balkans, la situation s'envenime. Le prince de Bulgarie et le nouveau roi de Serbie, celui-ci aurait fait courir le bruit que le prince Ferdinand se serait enfui à Cobourg pour éviter le sort d'Alexandre de Serbie. Pierre I^{er} ne serait pas fâché non plus d'une guerre entre Bulgares et Turcs, qui lui permettrait, en vendant comme la Grèce, son alliance au sultan, d'en retirer de grands avantages. Des graves très violentes auraient éclaté à Bakou dans le Caucase; les puits de pétrole se seraient en feu. P. W.

Je voudrais brièvement analyser l'œuvre politique et sociale du pape qui, après avoir régné sur le monde catholique pendant vingt-cinq ans, vient de mourir. Son prédécesseur Pie IX (1846-78) s'était d'abord rallié aux idées libérales de 1847 et associé au mouvement constitutionnel de 1848 qui entraîna l'Italie. Bientôt effrayé par la Révolution, il s'était décidé à la combattre avec l'aide des gouvernements. Pendant trente ans, il voulut en vain restaurer la société catholique et opposer le pouvoir temporel du pape comme une digue aux idées nouvelles. Il laissa en mourant l'autorité spirituelle du Saint-Siège fortifiée dans l'Église par la promulgation en 1854, sans avis du Concile, c'est-à-dire des chefs de l'Église, du dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge et du Syllabus, où en 1864 il dressait le catalogue inutile et maladroite des erreurs contemporaines; mais son pouvoir temporel était affaibli par la fondation du royaume d'Italie de 1859 à 1870, puis ruiné par l'annexion des États de l'Église au profit de la maison de Savoie. Il laissait la papauté dépourvue de l'Ombrie, des Marches et de Rome. Il avait cru, en la limant de l'autorité exclusive temporelle des États de l'Église, que la France et la Suisse, avec l'autorité officielle de l'Église. L'évêque de Pérouse, Pecci, devenu Léon XIII, a voulu réconcilier le Saint-Siège avec les puissances en même temps qu'avec la société moderne, et parmi ces puissances, avec la souveraine des temps présents, la démocratie. Pie IX avait été l'homme des impulsions soudaines, parfois violentes; il s'était attaché presque uniquement, avec quelque chose d'un peu mesquin, au maintien de la royauté temporelle des papes, en qui il voyait la seule garantie de l'indépendance spirituelle du Saint-Siège. Léon XIII, lui, a été un diplomate prudent. Ancien nonce à Bruxelles, il avait pu voir le parti catholique, aujourd'hui si puissant, achever de s'y organiser et calculer sa force. Il ne renonça pas à la curie; il ne l'aurait pu. Il avait légué la guerre partout. Pie IX lui avait légué des négociations avec les cours catholiques et même des héritages. Mais ce pape, diplomate était aussi un politique avisé. N'ayant pas trouvé auprès des gouvernements ce qu'il avait espéré d'eux, il s'est retourné dans la deuxième partie de son pontificat, vers les peuples. Il a voulu être, comme on a dit, le « pape des ouvriers », et élargissant ses querelles politiques qui

commençaient partout à laisser les esprits, s'emparer de la direction des mouvements sociaux pour ramener les foules, à défaut des princes, au giron de l'Église. Sa doctrine politique sur les rapports de l'Église et de l'État a été celle de Pie IX et ne pouvait pas l'être. Il n'y a jamais de rupture dans les doctrines traditionnelles de l'Église. Il a eu donc le même idéal de la société chrétienne et fondée sur la pierre angulaire de Dieu et de son Christ. Il a reproduit toutes les condamnations du Syllabus contre la modernité moderne: encyclique *Inscrutabili* de 1878 contre la liberté effrénée d'enseigner; encyclique de décembre 1878 contre les socialistes, l'État laïque, la souveraineté du peuple; encyclique de 1880 contre le mariage civil; encyclique de 1884 contre la secte des francs-maçons; encyclique *Immortale Dei* de 1885 contre la vie civile sans constitution chrétienne des États; encyclique aux évêques hongrois contre les écoles neutres et laïques; encyclique de 1888 contre la liberté des cultes, la liberté de pensée, de presse, d'enseignement. Comme Pie IX, il ne cessa de réclamer le pouvoir temporel des papes, il se déclara moralement propriétaire au Vatican, il refusa de reconnaître officiellement le gouvernement italien, il interdit aux catholiques italiens toute participation à la vie publique. Mais la politique pratique de Léon XIII ne fut pas celle de Pie IX. Au lieu de lutter contre les gouvernements, il négocia avec eux. Il ne vit aucune contradiction entre les paroles absolues des papes et leurs actes conciliants. Quand il enseignait, c'était au nom de la rigueur inflexible des principes; mais quand il agissait, il s'accommodait aux circonstances. Son enseignement indiquait le bien; sa pratique inclinait au moindre mal. C'est ainsi qu'il renoua les relations rompues par Pie IX avec la Suisse, avec la France et la Russie. En France, pendant les luttes contre les congrégations (1880-1903), il évita à tout prix de rompre. Bien plus, il emprunta à la société laïque ses méthodes et ses instruments: il favorisa partout la formation de partis catholiques politiques, en centralisa la direction et la presse, en combina l'action en vue d'obtenir, par leur pression constante sur les gouvernements, des concessions pour l'Église. En Allemagne, il a fait voter le centre catholique, devenu le parti le plus puissant dans cet empire protestant, pour la loi militaire; il a essayé d'amadouer les Polonais; les Alsaciens dans leurs revendications et a obtenu peu à peu l'abolition des mesures prises par Bismarck lors du Kulturkampf (1879-1903). En Angleterre, il a aidé Gladstone contre l'agitation irlandaise (1888); en Russie, il a invité le clergé polonais à l'obéissance pour obtenir le rétablissement de l'ambassade russe à Rome (1895); en France, après la défaite des conservateurs en 1880, il tenta de créer un parti catholique, les ralliés (1891-92) en invitant les catholiques à accepter les formes républicaines pour les plier plus tard aux intentions de l'Église. En vain, les partis catholiques nationaux prétendent distinguer, comme les catholiques français en 1891, entre les matières de foi où l'obéissance absolue se légitime et les questions temporelles où chacun garde son indépendance. Léon XIII, à maintes reprises, dans ses lettres, aux évêques, a répondu que l'unité monarchique de direction religieuse proclamée au Concile du Vatican doit être affirmée par l'unité de direction politique de tous les catholiques. Il a fait plus. Comprenant que l'avenir dans la politique, suivant le mot de Gambetta en 1872, appartient au monde du travail, Léon XIII a rêvé d'une alliance entre l'Église et la démocratie. La papauté, dépeuplée en 1870 par un roi avec la connivence des chancelleries muettes, devait chercher les peuples sous les gouvernements perdus ou précaires. Cessant d'être une puissance temporelle, n'offrant plus de prise matérielle, ne comptant plus dans la Gotha princier, captive, appauvrie, elle se trouvait plus près du peuple, des pauvres et des petits. De là sortit, à l'imitation de Guillaume II et sous la pression d'évêques tels que Ketteler, Manning et Gibbons, la célèbre encyclique de 1891 sur la condition des ouvriers. Au lieu d'être ce gardien en soutane qui prêchait la résignation depuis un siècle au profit de la bourgeoisie égoïste et méfiante, comme l'avait voulu Napoléon I^{er} et Thiers, l'Église, revenant à sa tradition primitive de justice et de fraternité, irait chercher ses recrues, non plus chez les gentilshommes attardés dans le passé ni chez les fils de la bourgeoisie satisfaite du présent, mais là où sont le nombre et la force et les convierait à prendre une place plus large au maigre banquet de la vie. A 80 ans, Léon XIII devenait le pape des prolétaires! Il monterait que leurs aspirations légitimes ne pouvaient être satisfaites que par la religion et par le Christ. Par cette réconciliation, un papauté n'aurait pas seulement un atout formidable dans l'éternelle lutte engagée entre l'Église et l'État moderne, mais elle relèverait l'ascendant du Saint-Siège et restaurerait son indépendance. Léon XIII a-t-il réussi? Il est trop tôt pour le dire. Autour de son agonie, le glas de la faillite a retenti sans discrétion. La vérité est que l'Église a perdu tout pouvoir matériel, que la liberté de religion a triomphé presque partout. Mais depuis que le pape est descendu de son trône, la concentration pratique de toute l'autorité ecclésiastique en sa personne, commencée au Concile de Trente, proclamée au Concile du Vatican, s'est achevée dans le dernier quart du siècle. Par la création partout de partis catholiques parlementaires tout puissants, notamment en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, par le développement prodigieux du personnel religieux qu'a accusé l'enquête de 1901, notamment en France; par l'accumulation des richesses, surtout mobilières, par l'organisation des écoles catholiques de tous les degrés, l'Église est, à l'aube du xx^e siècle, loin de la banque

adresse; M. Leboucher, à Nanterre, avenue Félix-Faure, 68 et Mlle Germain, même adresse; M. Barret, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 56 et Mlle Gavrois, à Nanterre, avenue de la République, 3; M. Clément, à Nanterre, rue de Douai et Mme Vve Gaudin, à Courbevoie, rue de Normandie, 5; M. Prévost-Brouillet, à Paris, avenue de Villiers, 111 et Mlle Haas, à Nanterre, boulevard de la Seine, 4; M. Cohn, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 46 et Mlle Cuisinier, à Nanterre, route de Cherbouurg, 38. DECES. — M. Caroni, 38 ans, avenue Rochegude, 8; Mme Vve Garnier, 57 ans, 12, rue Fernando; enfant Ducoste, 1 mois 1/2, route de Paris, 81; enfant Menny, 7 mois, rue des Rosiers; enfant Lenglet, 12 ans, sente des Hautes Fontanelles; M. Dubois, 81 ans, avenue de Rueil, 58; M. Rodière, 53 ans, avenue de la République, 75; M. Goublot, 18 ans, avenue de Rueil, 19; Mme Lapiere, 77 ans, boulevard du Havre; enfant Crosnier, 7 mois, rue des Rosiers, 10. ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES Rueil ETAT-CIVIL NAISSANCES. — Amblard Albert, 1, rue du Réservoir; Haulbert Roger-Julien-Eugène, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22; Houplain Fernand, rue de Nanterre, 30; Chapron Robert-Gustave, au hameau Buzenval; Mathelier Andrée-Marguerite, rue de Suresnes, 14; Foucher Roger,

115, avenue du Chemin-de-Fer; Wagnier André-Victor-Paul, rue de Marly, 8; Lacaille Marguerite, rue du Château, 7; Raymond Léa, 7 bis, boulevard des Symcomores. PUBLICATIONS. — Dauvergne Eugène, blanchisseur, 6, place de l'Église et Geeraerds Mathilde, blanchisseuse, 6, place de l'Église; Ture Julia-Assisole, propriétaire, parc de la Malmaison et Mourey Marie, propriétaire, parc de la Malmaison; Commeyras Auguste, employé, 54, avenue de Paris, Rueil et Barthélemy Sophie, employée, rue d'Essling, Rueil; Gaucheron Adolphe, peintre, à Paris et Cavé Eugénie, couturière, rue Hervet, 19, Rueil; Drou Eugène-Georges, boulanger, 7, rue des Petits-Champs, Rueil et Saint-Pierre Louise, sans profession, aux Damps (Eure). DECES. — Du Planty Jules, employé, 65 ans, rue des Petits-Champs, 15; Abrioux Marie-Geneviève, 8 ans, route de Saint-Cloud; Coste, f. Baudouin, couturière, 29 ans, 10, rue Noblet; Girard Germaine, 7 mois, 21, pl. de l'Église; Sené Charlotte-Marguerite, 7 mois, boulevard Solférino, 10; Robin Nicolas Joseph, sans profession, 77 ans, avenue de Paris, 1; Lebas Théophile, marchand de vins, 38 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13; Lafosse, veuve Geoffroy, sans profession, 72 ans, rue du 4-Septembre, 31; Genest Henri, paveur, rue des Graviers, 2; Lande veuve Levillain, couturière, 56 ans, rue des Goulevants, 35; Magnin Jean-Pierre, 10 ans, rue des Muettes, 15; Jourdenaud Hippolyte, 37 ans, rue de Nanterre, 24; Collinet Albertine, 5 mois,

A VENDRE Meubles de salon et Salle à manger S'adresser au bureau du Journal.

BICYCLETTES Pièces et roulements entièrement DIAMANT, dernier modèle 170 FRANCS

Modèle de luxe Diamant. — Cadre, Raccords invisibles, pédalier sans clavettes, roue libre, trein Bowden, jantes nickelées 270 FRANCS (garantie) S'adresser à M. Alted MICHEL, 6, rue Marie-Stuart, Paris.

AUTORISATION DE L'ÉTAT (Décret du 29 avril 1887) Approuvée par l'Académie de Médecine EAU NATURELLE

EAU NATURELLE SOURCES MIREILLE EAU DE TABLE Par excellence Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins. La meilleure marchée des eaux de Vals. TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE: 1889, 1890, 1891 LÉON RIZIER (seul concessionnaire) 14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS

A LOUER Boutique avec Dépendances. Bel Atelier d'Artiste. Beaux Appartements. S'adresser à M. BLAMPAIN, sculpteur, 3, avenue de la République, Nanterre.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire 6, RUE DE MAUREPAS - RUEIL Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche. Ses Prix sont très Modérés

MAISON A PARIS 38, Chaussée d'Antin, 38 Quartier de l'Opéra Grande Vacherie Normande - POUPARD 16, Rue de l'Eglise, 16 NANTERRE Lait garanti pur TAUREAU POUR LA MONTE

Grand Magasin de Chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56 Ancienne Maison FROMONT MAUMONT, Succ. Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants

Achille CAT GEOMETRE Expert près le Tribunal civil de la Seine Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et diats parcelaires. Levés de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc. 30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE A LA CONFIANCE 4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, RUEIL Ancienne Maison LEHICELLE E. DESLANDES Successeur Horloger de la Ville et de la Cie des Tramways de Paris et St-Germain

COUSSINS pour Couronnes de Mariées MONTRES or, argent, nickel, simples et compliquées Seul Dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus grand Prix à l'Exposition de 1900 Petite et grosse Orfèvrerie argent Orfèvrerie métal blanc Orfèvrerie nickel pur Seul Dépositaire pour la Coquette Toutes marques au prix des tarifs

ACHAT D'OR & D'ARGENT OPTIQUE Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'oculistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pèse-Liquides. Réparations de Lunetterie et Optique. Ce n'est pas seulement un parti ou un ministre qui est en jeu, mais l'ensemble des traditions et des intérêts anglais.

USINE A GAZ DE RUEIL Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

ENSEIGNES Inscriptions sur Calicots ET STORES Lettres en Cristal et Zinc doré DÉCORS - FILAGE - ATTRIBUTS DORURE, ENCADREMENTS 24, Rue de Marly, RUEIL Ne pas confondre de Numéros L. SCALIER BIEN FAIRE & LAISSER DIRE Imp. E. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

L'ILE FLEURIE à 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons ERNEST LEMAIRE RESTAURATEUR Spécialité de MATELOTTES & FRITURES BONNE CAFE - CAFÉS - BIÈRES - JEUX DIVERS Chambres Meublées - Grand Salon de Sociétés - Piano BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI) Pêche et Baignades; Leçons de Natation CHASSE SUR L'EAU toute l'année Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas. CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS GARAGE ET GARDE DE BATEAUX Vélo-drome - Garage de Bicyclettes - Pompes à Pneumatiques NOTA. - APPELER LE PASSEUR

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certain s maladies La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris. EN VENTE PARTOUT ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-L'Isle, SURESNES Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

MACHINES A COUDRE DE TOUS LES SYSTÈMES TRÈS GRANDES FACILITÉS de PAIEMENTS Réparations, Réglages, Nettoyages, Leçons At guilles, Huile spéciale, Fournitures et Accessoires M^{son} PASSA & C^{ie} 16, Rue Maurepas, 16 - RUEIL (S.-&O.)

route. Elle a acquis une puissance sociale et politique redoutable et bien supérieure aux prérogatives officielles qu'elle a perdues.

PAUL WIRIATH.

COMITÉ d'Action et de Défense Républicaines

En raison de l'absence d'un grand nombre de membres du Comité, l'assemblée générale est reportée au commencement d'octobre. Un avis ultérieur en indiquera la date exacte.

Le Bureau continuera à siéger et à se tenir à la disposition des adhérents.

TRIBUNE LIBRE

Nous avons reçu communication de la lettre suivante adressée au journal le *Matin* :

Monsieur le Rédacteur en chef du *Matin*,

Sous la rubrique « La Banlieue empoisonnée », il vient d'être publié dans les colonnes de votre estimé journal, pour continuer une campagne bien méritée contre la Compagnie des Eaux de la banlieue, à Suresnes, un article qui n'est justifié qu'en partie par une des sept communes de la presqu'île de Gennevilliers, la Ville de Nanterre, dont la réputation légendaire et joyeuse, due à ses rosiers et à ses pompiers, menacerait d'être anéantie par la gloire plus moderne et plus lugubre aussi de receler dans ses flancs les germes des grandes maladies infectieuses (choléra, typhus, fièvre typhoïde, etc.)

Pour les besoins de la cause, on a cité l'opinion de deux honorables praticiens de Nanterre, le Dr C... et le Dr V..., qui évidemment ne s'attendaient pas à être livrés à la grande publicité et qui malheureusement ne nous apprennent rien de nouveau, puisqu'ils ne font que répéter ce que tous les gens du monde connaissent et proclament depuis déjà longtemps (peut-être par snobisme scientifique). En tous cas, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne la Ville de Nanterre, l'exemple est singulièrement mal choisi : cette commune se trouve être précisément celle qui est alimentée en eau de source.

En effet, de temps immémorial, il existe dans cette localité de l'eau de source captée, canalisée, distribuée à l'aide de bornes fontaines étiquetées avec la mention eau de source.

Il est donc judicieux d'admettre que la population nanterrienne ne va pas, par esprit de contradiction, donner la préférence à l'eau de Seine que lui distribue la Compagnie des Eaux de la banlieue quand elle a à sa disposition l'eau de source municipale. Si elle le faisait, on serait en droit de penser qu'elle juge l'eau de source pire que l'eau de Seine.

Eh bien ! le consommateur de Nanterre est partagé à l'endroit de l'eau de source municipale entre une confiance aveugle et un dénigrement systématique, car jamais l'administration municipale de Nanterre n'a fait procéder à une analyse chimique et bactériologique de son eau de source, ou, si cette analyse a été faite, elle ne l'a jamais rendue officielle et publique, malgré plusieurs réclamations à ce sujet du Dr H. M., un autre médecin non moins honorable de la localité.

La parole est, en fin de compte, à l'édilité nanterrienne ; si elle veut rendre un peu de crédit devant l'opinion à sa commune, si malmenée depuis quelque temps, et provoquer un commencement de réhabilitation en faisant la preuve qu'elle fournit bien à ses administrés une eau de source pure et sans mélange, qu'elle ne donne pas un démenti à l'un des siens, rapporteur de la Commission technique, proclamant que l'eau de source seule peut assurer une alimentation saine de la population et disons avec ce dernier, en modifiant légèrement la phrase :

Le droit à la vie est un droit primordial de tout membre de la société, il est du devoir d'une sage municipalité de ne pas laisser porter atteinte à ce droit.

Voilà, Monsieur, le Rédacteur, ce qu'il était nécessaire de dire et ce qu'il serait juste de publier dans vos colonnes pour remettre les choses au point.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

M. HYDROPHILE, à Nanterre.

Mairie de Nanterre

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX Aux Elèves des Ecoles communales

AVIS

Le Maire de Nanterre a l'honneur de prévenir les habitants que la Distribution solennelle des Prix sera faite en séance publique aux élèves des écoles communales, le DIMANCHE 2 AOUT 1903.

A 9 heures très précises : Au groupe scolaire, avenue de la République.

A 10 heures 1/2 très précises : Au groupe scolaire, route de Paris.

A 2 heures : A l'école maternelle, boulevard du Midi.

A 3 heures : A la mairie, pour l'école des garçons du boulevard du Midi.

A 4 heures 1/2 : A la mairie, pour l'école des filles du boulevard du Midi.

La Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers prêtera son concours à ces solennités.

Classe de Vacances
Une classe de vacances aura lieu aux écoles communales du 17 Aout au 12 septembre 1903.

Classe de Garde
La rentrée des classes aura lieu le Vendredi 2 Octobre. — Une classe de garde gratuite continuera à avoir lieu aux écoles de garçons et de filles, de 4 heures à 6 heures.

Nanterre, le 20 Juillet 1903.
Le Maire de Nanterre, GAUTIER, O.

Nouvelles Locales

Union symphonique

M. Dumont, directeur de l'Union symphonique de Nanterre, étant tombé subitement malade, le concert qui devait avoir lieu hier soir samedi, sur le boulevard du Midi, est reculé à une date ultérieure.

Des affiches feront connaître la nouvelle date qui sera choisie.

Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers

Pour remplacer le concert qui devait avoir lieu le 12 juillet et qui a été empêché, en partie, par les mauvais temps, le Comité de la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers et la Municipalité ont décidé que la Société se fera entendre le jeudi 6 courant, à 9 heures du soir, au square de la Gare.

Le square sera illuminé à l'acétylène par les soins de M. Carpentier.

On jouera au programme les morceaux imposés du concours de Boulogne-sur-Seine auquel la Société prendra part le dimanche suivant.

Le Comité et les Membres de la Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers informent la population de Nanterre que la Société prend part le dimanche 9 août prochain au concours de musique de Boulogne-sur-Seine.

Les personnes qui voudraient se joindre à eux sont priées d'envoyer leur adhésion avant le jeudi 6 août, à M. Renard, trésorier, 13, rue de Saint-Germain.

La cotisation voyage et déjeuner est de 4 fr.

Le départ aura lieu à 7 h. 1/2 du matin, à la mairie.

Grave accident

La semaine dernière, un grave accident s'est produit à la fabrique de bâches de l'avenue de la République.

Un des rouleaux sur lesquels on enroule les toiles est tombé d'une hauteur de 6 mètres et deux ouvriers qui travaillaient au-dessous ont été très grièvement blessés.

Le nommé Henri Alou, âgé de 30 ans, demeurant avenue de la République, a eu la cuisse droite cassée ; le nommé Léon Gaubert, âgé de 28 ans, demeurant également avenue de la République, a eu la colonne vertébrale brisée.

Les deux blessés ont été transportés, dans un état des plus alarmants, à la Maison départementale.

Emile Daubert, malheureusement, succomba à ses blessures.

SOCIÉTÉ DE SECOURS-MUTUELS

L'an 1903, le dimanche 26 juillet, à 2 heures de l'après-midi, les membres de la Société se sont réunis en assemblée générale dans la Salle des Fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Gautier, maire, président.

Il est procédé au premier appel nominal et à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} février dernier, lequel est adopté.

M. Billié demande si la Société avait le droit de prendre sur la caisse la somme de 67 fr. 25 provenant du déficit du banquet.

M. le Président lui répond que cette somme a été votée par l'Assemblée générale dernière avec la conviction que ce banquet avait servi de propagande à la Société, car il est resté l'inscription de 11 membres honoraires.

M. Tanguy demande que l'indemnité journalière soit augmentée de 50 centimes.

M. le Président lui répond que cette question sera étudiée par le Conseil d'administration, mais il craint que cette augmentation n'oblige les sociétaires au paiement d'un supplément de cotisations.

M. le Président fait part à l'Assemblée des distinctions honorifiques qui ont été décernées par M. le ministre de l'Intérieur à deux sociétaires :

M. Bony, vérificateur : Une médaille d'argent et M. Delaunay, secrétaire : Une mention honorable.

L'Assemblée vote des félicitations aux nouveaux promus.

M. le Président donne lecture du compte rendu financier du premier semestre 1903, se résumant ainsi :

Recettes..... 8.214 fr. 70
Dépenses..... 8.022 » 35
En caisse au 30 juin 1903... 192 fr. 55

M. le Président fait remarquer que le résultat financier de ce semestre est loin d'être brillant, étant donné les dépenses occasionnées par les maladies qui ont été fréquentes et attendu que la caisse ne possède pas assez d'argent pour faire face aux dépenses du deuxième semestre, il se voit dans l'obligation de demander à l'Assemblée d'autoriser le trésorier à retirer de la caisse des fonds libres une somme de 2.000 francs, regrettant le vote de la dernière Assemblée qui, contrairement à la proposition du Conseil d'administration, a voté le dépôt d'une somme de 2.000 francs à la Caisse des retraites.

M. Clave dit que les 2.000 francs déposés à la Caisse des retraites ne devraient pas figurer dans les dépenses, cette somme étant productive d'intérêts.

M. le Président lui fait observer qu'il fallait bien l'indiquer en dépenses, ces 2.000 fr. n'existant plus en caisse par suite de leur dépôt à la Caisse des retraites.

Le compte rendu financier mis aux voix est adopté.

La proposition de retirer une somme de 2.000 francs de la Caisse des retraites mise aux voix est adoptée.

Sont admis comme membres actifs : Mmes Chabot, veuve Voillemin, Taillet, Mlle Peythieu, MM. Boutellé, Tabureau, Lorre, Hamayen, Béguin et Muzard.

Sont admis comme membres honoraires : MM. le Dr Guillaume, Gremelle, Dufour et Delalle.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Delalle, pharmacien, rond-point des Bergères, à Puteaux, demandant à être admis comme fournisseur et son inscription comme membre honoraire.

M. le Président informe l'Assemblée de la décision prise par le Conseil d'administration d'accepter M. Delalle comme fournisseur de la Société, ce qui rendra de grands services aux sociétaires habitant le Plateau.

M. le Président ayant demandé si quelqu'un avait des propositions à faire, personne

n'ayant demandé la parole, il est procédé au deuxième appel nominal.

La séance est levée à 2 h. 45.

Le Secrétaire : E. DELAUNAY.

GERMINAL Université Populaire

37, Rue Sadi-Carnot, NANTERRE

Coffretes, Séries et Matériaux Littéraires et Musicaux, Cartes, Jardins, Bibliothèques

Cotisation de Famille : 9 francs par an ou 0 fr. 75 par mois.
Cotisation : 6 francs par an ou 0 fr. 50 par mois

Programme du Mois d'Aout 1903

Dimanche 9. — Grande Matinée, à 3 heures de l'après-midi, organisée par le Groupe des Poètes Chansonniers Révolutionnaires.

PROGRAMME

Première Partie

Delsoi... Le Moulin rouge. Debout les Gueux.

Maxime Riens... Les Criminels.

Henrius... Le Coq rouge. Les Inquiets.

Chambiel... La Colonne. Comparaison.

Mme Réval... Trop vieilles. La Statue.

Lamball... La Réplique. L'Embuscade.

Mme Boudou... Heureux Temps.

Georges Bernard... Le Franc-Parler de l'Ouvrier.

Brasilier... La Maison.

Mouret... Si je croyais en Dieu. Monsieur Ventru.

Deuxième Partie

L'Aurore.

La Statue des Biers. Grimaces.

Ode au Drapeau. Le 14 Juillet.

Réalité. Histoire Normande.

Fait divers. Diffusion.

Jean-Pierre. Clairon de malheur.

Les Filles.

La Grève générale.

De quoi te plains-tu. Les trois Emblèmes.

LE BREVET D'INVENTION
Prix social en six lots de MAXIME RIENS
Jean Guillaud DELSOI | Virgile... HENRIUS.
M. Danval... MOURET | Gustine... M^{me} RÉVAL

Dimanche 16. — Réception des Camarades de l'U. P. de Bruxelles.
Nous invitons nos Camarades à venir tous recevoir les Amis Bruxelles.
Vendredi 21, à 9 heures du soir, Conférence de COUCY, secrétaire de « La Ruche », Etudes sur la Coopération (suite).

TOUS LES DIMANCHES, SOIRÉE INTIME, FAMILIALE ET DANSAnte
La Bibliothèque est ouverte tous les soirs de 8 h. à 10 h. 1/2
Adresser les souscriptions, Adhésions, Volumes pour la bibliothèque et toutes les demandes de renseignements, à « Germinal », 37, rue Sadi-Carnot, à Nanterre.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE
Au cours d'une réunion du Comité de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre, qui s'est tenue lundi dernier chez M. Bouy, il a été décidé de convoquer les industriels et commerçants de Nanterre que cela peut intéresser et les membres de l'Union afin d'organiser une Union économique pour la vente à crédit (garantie de toute perte).

VINS DE PROVENANCE DIRECTE ENTREPOT

9, Place de la Fête, NANTERRE

F. Lachant

Téléphone 54

VINS ROUGES
Aude, Limoux..... 70 fr. la pièce
Roussillon, Montagne..... 80 fr. —
Corbières, Minervois..... 90 fr. —
Fronton vieux..... 100 fr. —
Bergerac vieux..... 100 fr. —
Bordeaux vieux extra..... 120 fr. —
St-Emilion, S-Estéphe..... 150 à 200 fr. —

VINS BLANCS
Midi, Gers..... 80 fr. la pièce
Graves..... 90 fr. —
Graves supérieur..... 95 fr. —
Saumur, Touraine..... 105 fr. —
Macon vieux..... 120 fr. —
Cérons, Bordeaux vieux extra..... 125 fr. —
Saint-Selve, Loupiac..... 150 à 200 fr. —
Ces prix comprennent les frais de douane, congé compris
Demandeur d'habilitation gratis

SPECIALITÉ DE PETITS VINS
TOURNAIE, BEAUJOLAIS & BOURGOGNE
Champagnes de toutes Marques

Vins fins en Cercles et en Boutelles de toutes Provenances
VINS DE LIQUEURS
Madère, Malaga, Quina, Grenache, Porto, Muscat, etc.
Liqueurs et Liqueurs de Marcs
Absinthe
Abou, Marc, Cognaç, Vins Champagne, Kirsch, Calvados
Superior, Amer
Sirops pur Sucre & Fantaisie

CIDRES EXTRA DE LA Vallée d'Auge
pur jus, depuis 80 francs l'hecto

ENTREPOT DE Bières Françaises Supérieures

LA COMÈTE (Chalon-sur-Saône)

En fûts de 25 à 100 litres..... 45 fr. l'hecto
La caisse de 15 canettes..... 4 fr. 75
La caisse de 10 litres..... 5 fr. 50

Exiger le cachet de garantie sur toutes les bouteilles

STERNBRAU (Weid) Bruno, la caisse de 15 canettes..... 5 fr. 50
de 10 litres..... 6 fr. 50

BIÈRE DOUBLE (Prevenance de l'Est)
En fût de 25 à 100 litres..... 37 francs l'hecto
La caisse de 10 bouteilles..... 3

BIÈRE SPECIALE POUR NOURRICES

BIÈRE DE TABLE
En fût de 25 à 100 litres..... 16 francs l'hecto
de 35 à 37 litres..... 6 fr. 50 le fût
La caisse de 10 bouteilles..... 2 francs.

LACHANT
TÉLÉPHONE 54 ENTREPOSITAIRE TÉLÉPHONE 54
6, Rue de la Croix, 6
ADRESSER LES COMMANDES :
3, Place de la Fête, à NANTERRE (Seine)

Aux Mères soucieuses de l'Avenir de leurs Filles UN COURS DE MODES

Madame MAURICE, ex-première des meilleures Maisons de Modes de Paris, retirée à NANTERRE pour raison de santé, ouvrira à partir du 15 Aout prochain, en son Pavillon, N° 38, RUE PAUL-BERT,

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Cette réunion très intéressante aura lieu mardi soir 4 août, à 8 h. 1/2, chez M. Tragin, 37, rue de Saint-Germain.

Il y a lieu d'espérer, vu l'importance de cette réunion qui n'échappera pas aux yeux de tout commerçant ou industriel soucieux de ses véritables intérêts, qu'aucune des personnes convoquées n'y manquera.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

Madame MAURICE s'engage, en un an d'apprentissage, à ce que ses Elèves soient aptes à gagner des appointements dans une Maison de Modes. — Toute jeune fille ne peut être acceptée que présentée par ses parents.

INFORMATIONS

Une nouvelle marche militaire
La musique de la Garde républicaine n'assistant pas cette année à la revue du 14 juillet c'est celle du 1^{er} Génie qui est revenu l'honneur de faire défiler les écoles militaires et les troupes spéciales. Le succès fut complet, et les acclamations enthousiastes de la foule ont salué ce défilé superbe.

Nous avons pensé, et on le disait d'ailleurs partout autour de nous, que la musique avait une large part dans ce brillant résultat.

Renreignements pris, nous sommes heureux de faire savoir que la marche de défille intitulée *Marceau* est due à M. Verbrègh, le distingué chef de musique du 1^{er} régiment de Génie, à Versailles, arrangée sur le chant patriotique de Planquette ; elle a une allure puissante, entraînante et guerrière qu'accentue encore une partie de clairons et tambours d'un effet saisissant.

Marceau, marche militaire, sera désormais le pendant de *Sambre-et-Meuse*, et nul doute que M. le ministre de la Guerre ne la fasse porter au répertoire des musiques militaires.

Le rendement des impôts
La rentrée des impôts continue à s'effectuer dans les conditions les plus satisfaisantes.

Les recouvrements du mois de juin 1903 présentent par rapport aux évaluations budgétaires une plus-value de 12,095,500 fr., ce qui porte le chiffre total des plus-values du premier semestre à 44,292,100 fr.

Par rapport aux recettes du mois correspondant de 1902, l'excédent réalisé en juin 1903 est de 8,779,000 fr. Les recouvrements du premier semestre 1903 dépassent ainsi de 88,427,200 fr. ceux du premier semestre 1902.

Ce dernier résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu malgré une diminution de 7,464,000 fr. dans le produit de l'impôt sur le sucre.

En effet, en conformité des mesures prises pour ménager la transition entre l'ancien et le nouveau régime des sucres, les commerçants ont la faculté, depuis le 1^{er} janvier dernier, de prendre livraison des sucres non libérés d'im-

pôts, en retardant le règlement des taxes jusqu'au 1^{er} septembre, date de la mise en vigueur du nouveau tarif.

Voici d'ailleurs le détail des opérations : Le chiffre total du rendement des impôts directs et monopoles de l'Etat pour le mois de juin 1903 s'élève à la somme de 223,720,000 francs accusant ainsi une plus-value de 12,095,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (monopoles) 483,000 francs, les postes 1,129,000 francs, les téléphones 34,100 francs, et moins-value sur le timbre budgétaires et une augmentation de 8,779,000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement 4,424,000 francs, l'impôt sur les opérations de Bourse 90,000 francs, les douanes 10,389,000 francs, les sucres 165,000 francs, les contributions indirectes (